BEEDBY – Règles du marché

(Règles d'utilisation du marché)

Dernière mise à jour : [09/03/2026]

Les présentes règles du marché contiennent les règles fondamentales régissant le commerce sur la plateforme Beedby. En utilisant la plateforme, les utilisateurs acceptent les présentes règles.

1. Principe de fonctionnement de la place de marché

Beedby est une place de marché en ligne mondiale qui permet aux utilisateurs de mettre des produits en vente, de lancer des enchères et de mener des négociations commerciales.

La Plateforme agit en tant qu'intermédiaire et ne participe pas directement aux transactions entre les utilisateurs.

2. Mise en ligne des produits

Le vendeur est tenu :

- de fournir une description précise du produit
- de communiquer des informations véridiques
- d'indiquer l'état du produit.

Le vendeur est responsable de la légalité de la vente du produit.

3. Contrefaçons et répliques

Dans certains cas, la place de marché autorise la vente de répliques ou de contrefaçons, en particulier dans les catégories où celles-ci peuvent avoir une valeur de collection (par exemple, les fausses pièces de monnaie historiques).

Le vendeur est tenu d'indiquer clairement :

- réplique
- copie
- contrefaçon

dans le titre et la description du produit.

Les annonces trompeuses ou mensongères peuvent être supprimées.

4. Dropshipping

Le dropshipping n'est pas interdit, mais le vendeur est tenu :

- d'indiquer si le produit n'est pas disponible en stock
- de préciser le délai de livraison réel.

En effectuant son achat, l'acheteur accepte les conditions de livraison indiquées.

5. Inscriptions multiples

Plusieurs exemplaires d'un même produit peuvent être mis en vente si le vendeur dispose effectivement de ces exemplaires.

Un article portant le même identifiant unique (par exemple, un véhicule identifiable par son numéro de châssis) ne peut être mis en vente qu'une seule fois.

6. Manipulation des enchères

Le vendeur ne peut pas enchérir sur son propre produit.

La manipulation des enchères ou la stimulation artificielle des enchères constituent une violation des règles du marché.

En cas de suspicion de manipulation, la Plateforme est en droit :

- d'annuler l'enchère
- de restreindre l'accès au compte utilisateur.

7. Vendeurs inactifs

Si le vendeur :

- ne réagit pas
- ne remet pas le produit en vente
- ne respecte pas les conditions de l'enchère

la Plateforme est en droit :

- d'émettre un avertissement
- de suspendre le compte
- dans les cas graves, de supprimer le compte.

8. Livraison

Le suivi des colis n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé.

Le fait d'indiquer le numéro de suivi renforce la confiance des acheteurs.

9. Images

Pour mettre en ligne un produit, il est nécessaire d'utiliser une photo prise par le vendeur lui-même.

L'utilisation de photos d'usine ou de photos d'archives est autorisée, mais il est nécessaire de mettre en ligne au moins une photo prise par le vendeur lui-même, prouvant qu'il est en possession du produit.

10. Suppression d'une enchère

Si une enchère a déjà reçu une offre, elle ne peut pas être supprimée.

L'enchère se poursuit selon les conditions annoncées.

11. Utilisation de l'escrow

Dans certains cas, la Plateforme peut rendre obligatoire l'utilisation du service d'escrow.

Cela peut notamment être le cas pour les vendeurs nouveaux ou ayant un faible niveau de confiance.

La Plateforme se réserve le droit d'imposer l'utilisation de l'escrow au-delà d'une certaine valeur.

12. Restriction du compte utilisateur

La Plateforme est en droit de :

- suspendre
- restreindre
- supprimer définitivement

le compte des utilisateurs qui enfreignent les règles du marché.

Les frais d'abonnement des utilisateurs suspendus ou supprimés ne seront pas remboursés.

13. Utilisateurs interdits

Les utilisateurs définitivement interdits ne peuvent pas se réinscrire sur la plateforme.

La Plateforme est en droit de conserver les données de ces utilisateurs afin de maintenir la sécurité du système.

BEEDBY – Politique KYC & de prévention de la fraude

1. Identification (KYC)

Pour s'inscrire en tant que vendeur sur la plateforme, il est obligatoire :

- de télécharger une pièce d'identité
- de fournir une adresse e-mail.

La plateforme est en droit de demander des informations d'identification supplémentaires si le profil est jugé suspect.

2. Contrôle KYC

L'identification peut être effectuée :

- à l'aide d'un système automatique
- par un contrôle manuel
- en faisant appel à un prestataire externe.

3. Prévention de la fraude

La plateforme utilise divers outils techniques et organisationnels pour prévenir la fraude, par exemple :

- contrôle IP
- identification des appareils
- analyse des modèles de transaction.

4. Surveillance par IA

La plateforme peut utiliser l'intelligence artificielle pour détecter les modèles de fraude.

Au départ, le système :

- collecte des données
- alerte les administrateurs.

Par la suite, le système peut également appliquer un blocage temporaire automatique.

5. Conservation des données des utilisateurs interdits

La plateforme peut conserver les données des utilisateurs interdits pour cause de fraude afin d'empêcher leur réinscription.

6. Coopération avec les autorités

En cas de suspicion de fraude, la plateforme coopère avec les autorités et peut leur communiquer les données nécessaires.